

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DOMAINE :**  
**DOMAINES DE**  
**COMPETENCES PAR**  
**THEMES**

**SOUS-DOMAINE :**  
**ENVIRONNEMENT**

**OBJET :**  
Projet Alimentaire  
Territorial : validation  
du projet de  
candidature et  
demande de  
subvention

Le nombre de  
délégués en service  
est de 71

Convocation du  
conseil  
en date du  
7 avril 2021

**CERTIFIE**  
**EXECUTOIRE PAR**  
**RECEPTION**  
**PREFECTURE LE :**

**PAR PUBLICATION**  
**LE**

**PAR DELEGATION**  
**LE**

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 13 avril 2021 à 18 heures 30.  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.  
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**Présents :** Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Jocelyne FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Jean-Louis PINEL, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :**  
Didier CALMETTES par Jocelyne FABRE, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

**Procurations :** Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Alain CARBON à Bernard PECH, Préscillia GRANIER à Sabine CHABERT, Bernard GRIMAUD à Hélène GIRAL, Jacqueline RATABOUIL à Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Nicolas RAUZY à Gilles TERRISSON.

**Excusés :** Sandrine CAMPGUILHEM, Véronique CORROIR, Didier MAERTEN, Nicole MARTIN, Benoît MERLIN, Bruno POMART,.

**Absents :** Hubert CHARRIER, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Régine SURRE, Marc TARDIEU.

**Secrétaire de séance :** Alain GALINIER.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-1170 du 1 « octobre 2014 d'avenir sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire par délibération du 3 mars 2021 a approuvé le principe de l'élaboration d'un projet alimentaire territorial à l'échelle de la Communauté de Communes confortant la dynamique engagée par la ville de Castelnaudary.

Monsieur le Président informe l'assemblée de l'opportunité de se positionner dans le cadre de la mesure 13 du plan de relance (volet B) d'accompagnement Projets Alimentaires Territoriaux et ainsi de s'inscrire aux côtés de la ville de Castelnaudary dans le dépôt d'un Projet Alimentaire Territorial, co-porté par les deux structures.

La structure de gouvernance envisagée serait la suivante :



Il précise que seuls les PAT labellisés ou en cours de labellisation sont éligibles à ce volet B de la mesure 13, ainsi la Communauté de communes devra déposer une candidature à la labellisation au préalable ou concomitamment à l'appel à projet. Les thématiques/axes qui pourraient s'inscrire dans le cadre d'un PAT à l'échelle du périmètre de l'intercommunalité sont les suivantes

- Faire vivre la dynamique PAT à l'échelle intercommunale
- Développer l'économie locale via les circuits de proximité
- Valoriser le potentiel agricole du territoire par la diversification et structurer des filières agricoles durables
- Encourager et faciliter la transmission et l'installation agricole
- Engager le territoire dans une restauration hors domicile durable et locale
- Faire de l'alimentation un vecteur de solidarité et de lien social
- Mettre en valeur le patrimoine gastronomique local
- Développer une économie circulaire
- Informer et sensibiliser les habitants et l'ensemble des consommateurs

**20210097**

Monsieur le Président donne lecture du plan d'action prévisionnel, en cours d'élaboration qui est annexé à la présente délibération. Il propose au conseil de communautaire de :

- Valider l'élargissement de la démarche à l'échelle intercommunal et le co-portage du PAT entre la ville de Castelnaudary et la communauté de communes ;
- Entériner les axes du plan d'action prévisionnel annexé à la présente délibération et de prendre acte que ce dernier est susceptible d'évoluer en fonction des contributions des partenaires ;
- Désigner la Communauté de Communes comme chef de file de la candidature à l'appel à projets de la mesure 13 (volet B) du plan de relance et de la demande de labellisation du PAT, et de l'autoriser au nom des deux structures à effectuer les démarches administratives nécessaires au dépôt de ces dossier ;
- Solliciter les financements dans le cadre du dossier déposé par la Communauté de Communes à l'appel à projets de la mesure 13 (volet B) du plan de relance ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document administratif, technique, ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**VALIDE** le projet de plan d'actions et le principe de gouvernance.

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de déposer le dossier de demande de subventions associé.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents associés.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 13 avril 2021

**Le Président,**

**Philippe GREFFIER.**

